

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 MARS 2006

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 23 mars 2006 sous la présidence de Monsieur Bernard GASSAUD, Maire, convocation du 15 mars 2006.

En application de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 15 mars 2006 a été affichée à la porte de la mairie.

ORDRE DU JOUR

1. Vote du budget 2006
2. SIMA – Adhésion au SYMBHI
3. DGE – Programmation 2006 : Espace sportif
4. Demande de subvention départementale : 1ère tranche consolidation des clochetons
5. Vente de véhicule police municipale
6. Questions diverses

Désignation de la secrétaire de séance : par 11 voix pour et 10 voix contre, Andrée HUMBERT est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 février 2006 : L'opposition indique que dans le compte-rendu n'apparaît pas le décompte des voix concernant la désignation de M. J.F. Blanc pour siéger à la commission tourisme du Pays Voironnais. D. CHAMBON donne lecture de la délibération concernée. VOTE : contre : 8 – abstentions : 2 – pour : 11.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 mars 2006 : P. JANSSEN indique que son intervention au sujet de la subvention du Sou des Ecoles n'apparaît pas dans le compte-rendu et qu'il souhaite qu'il soit fait mention de son opposition à la baisse de cette subvention.

VOTE pour l'approbation du compte-rendu : contre : 9 – Abstention : 1 – pour : 11.

B. GASSAUD indique, en préambule, que lors du conseil municipal du 14 mars 2006, les élus d'opposition ont usé "d'une manœuvre" grossière pour reculer le vote du budget. Cet état de fait pénalise lourdement le démarrage de certains projets (sécurité) souhaités par une majorité de la population. Il précise que conformément à l'article L. 2120-20 du CGCT, les pouvoirs sont valables pour les votes à bulletins secrets. Une erreur a été commise lors du conseil municipal du 2 février 2006 et il convient de ne pas la renouveler.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors du conseil municipal du 14 mars 2006, conformément aux textes, ces points sont repris dans l'ordre du jour du 23 mars 2006.

1. Vote du budget 2006

En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses se montent à 2 474 170 € dont un virement à la section d'investissement d'un montant de 723 320 €.

En section d'investissement, les recettes et les dépenses se montent à 2 519 016 €.

B. GASSAUD présente à nouveau le budget par chapitres en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement.

Philippe NOE déclare pour le groupe d'opposition que ses membres sont contre la méthode de travail : non communication de l'ensemble des documents préalablement à l'ensemble des conseillers municipaux, que ce budget ne leur paraît pas sincère dans la mesure où ¼ du budget figure en excédent à la section de fonctionnement ce qui suppose que les projets n'ont pas été réalisés. Il trouve également que les sommes allouées pour la réfection des bâtiments communaux abritant des associations sont insuffisantes et que des sommes beaucoup plus importantes sont inscrites pour des projets « électoralistes ». En conséquence, le groupe d'opposition votera contre ce budget.

VOTE : contre : 10 – abstention : 0 – pour : 11

2. SIMA – Adhésion au SYMBHI

Le syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) rassemble le Département de l'Isère et neuf syndicats de bassin versant isérois.

Il a pour objectif l'aménagement de l'Isère, du Drac, de la Romanche, et de l'aval de la Bourne, ainsi que la définition d'une politique globale intégrée d'aménagement du bassin versant de l'Isère.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le syndicat de rivière SIMA (Syndicat Intercommunal de la Morge et de ses Affluents) à adhérer au Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère, compétent sur le bassin versant de la rivière Isère, mais aussi sur l'ensemble du territoire isérois, en tant que membre associé.

B. GASSAUD expose au conseil municipal que des travaux sont prévus en février 2007 pour réparer le réseau d'eaux usés installés dans la Morge de Voiron à Moirans. Pour St-Jean-de-Moirans, il s'agit d'intervenir sur les seuils et les berges de façon à limiter les effets d'inondation possible. VOTE : accord à l'unanimité.

3. DGE – Programmation 2006 : Espace sportif

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la décision de la Commission d'élus DGE réunie le 9 décembre 2005 de déterminer les catégories d'opérations prioritaires éligibles en 2005 pour la Dotation Globale d'Equipement des Communes. Parmi celles-ci figure la réalisation de terrains de sports.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation des terrains de tennis et la volonté de construire des espaces sportifs nouveaux : terrains de basket-ball, de volley-ball et skate parc.

Il indique que ce projet nécessite également la réalisation de places de stationnement à proximité du pôle sportif. Il précise également que des acquisitions foncières sont nécessaires pour la réalisation du projet.

Le montant global de l'opération est estimé à **101 588,92 € HT**

Il rappelle au Conseil Municipal le dépôt de dossier au titre de la DGE 2005 et la décision prise de ne pas subventionner notre projet avec la possibilité de le représenter l'année suivante.

Après avoir pris connaissance du projet d'aménagement et délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix contre et 11 voix pour : Adopte le projet tel que défini ci-dessus, prévoit le mode financement suivant :

DGE :	20 317,78 €
Subvention départementale contrats territoriaux 2005 :	22 995,00 €
Autofinancement et/ou emprunt :	58 276,14 €

Et sollicite une subvention maximum au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2006.

Les conseillers municipaux d'opposition indiquent qu'ils ne sont pas associés aux projets et ne les connaissent pas avant qu'ils ne soient présentés au vote. B. GASSAUD indique que ce dossier reviendra devant les commissions et que ce vote concerne un anticipation de demande de subvention pour une "enveloppe financière".

VOTE : contre : 10 – abstention : 0 – pour : 11

4. Demande de subvention départementale : 1ère tranche consolidation des clochetons

Des travaux importants de rénovation de l'église communale sont à réaliser. Le montant prévisionnel des travaux s'élève, pour une 1^{ère} tranche correspondant à la réfection des clochetons, à 74 456,14 € HT. Il convient de demander au Conseil Général de l'Isère une subvention maximum au titre des contrats territoriaux 2006.

Même déclaration du groupe d'opposition que pour le point 3. VOTE : contre : 9 – abstention : 1 – pour : 11.

5. Vente de véhicule police municipale

Monsieur Jean-François BLANC, Adjoint informe le Conseil Municipal de la vétusté d'un des véhicules communaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix contre, 2 abstentions et 11 voix pour : Décide de la vente de ce véhicule pour un montant de 45 € à la Société Auto Pièces Voironnaise.

L'opposition s'étonne que le véhicule soit déjà stationné chez APV. J.F. BLANC explique que seule cette société a répondu favorablement à l'appel d'offres et fournira un certificat de destruction du véhicule. Si le véhicule se trouve chez APV, c'est qu'il est tombé en panne.

VOTE : contre : 8 – abstention : 2 – pour : 11

6. Questions diverses

Situation de la grange du Janin :

B. GASSAUD indique qu'il a pris ce même jour un arrêté de péril conformément au rapport fourni par l'expert désigné par le Tribunal d'Instance. Il indique à l'assemblée qu'il est primordial que les riverains respectent les barrières et les injonctions mises en place. Une mise en demeure concernant le propriétaire est faite afin qu'il respecte les prescriptions émises par l'expert.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire,

B. GASSAUD

Rédaction : V. DODDO / B. GASSAUD

Vérification : B. GASSAUD

Date : 24.03.06